

FINANCIERE MARCO
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 59 route de Badet
33770 SALLES
840096572 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU

L'an deux mil vingt-cinq, Le _____, à 10 heures 30,

Monsieur David MARCO, demeurant 16 bis rue de l'Oustalet 33260 LA TESTE DE BUCH,
Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société
FINANCIERE MARCO,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour,
"**3MAR INVEST**", et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est
désormais la suivante :

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

"La dénomination de la Société est : **3MAR INVEST**."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 59 route de Badet, 33770 SALLES au 16b rue
de l'Oustalet 33260 LA TESTE DE BUCH à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article
4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **16b rue de l'Oustalet 33260 LA TESTE DE BUCH**."

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
David MARCO

Signé par :

51AA038698FD42A...